

Séance du 25 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Aujourd'hui, Vendredi vingt cinq avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Etaient présents :

62 titulaires dont 1 possédant une procuration

14 Suppléants dont 1 possédant 1 une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit), Mme GARRIGOU Isabelle (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. MUNTE Serge (tit, procuration de M. BOUILLAGUET Vincent), Mme LASFARGUES Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. COLIN Henri (tit), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LOOCK Martine (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme BONNET Catherine (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme LE QUENTREC Yannick (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (sup, procuration de Mme LANES Bénédicte),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup),
M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit, procuration de Mme RIVIER-DELFAU Isabelle),

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES

M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. CHATAIN Thierry (tit), M. SOULIER Yves (sup),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. DESTRUDEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit), M. GILES Jérôme (sup).

MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

Mme BOUX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE AMENAGEMENT - Planification

Objet : Avis sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pierre-Lafeuille

A été adopté à L'UNANIMITE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140425-25_04_2014_41-DE
Regu le 12/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 25 avril 2014
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Avis sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pierre-Lafeuille

Mesdames, Messieurs,

La commune de Saint-Pierre-Lafeuille a décidé, par arrêté du maire en date du 11 mars 2014, d'engager une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette procédure est motivée par la volonté de répondre aux besoins du territoire en termes de développement urbain, et notamment en matière d'habitat et d'économie touristique.

Cette modification a pour objet :

- l'adaptation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des zones 1AU du PLU afin de les rendre plus opérationnelles et mieux adaptées à la réalité des terrains ;
- l'adaptation du règlement afin de tenir compte de l'évolution de la législation, des difficultés récurrentes d'instructions des autorisations et déclarations d'urbanisme et des adaptations retenues dans les OAP,
- l'ajustement du document graphique pour conforter la cohérence des tissus urbains développés sur le territoire ;
- la mise à jour de la liste des emplacements réservés en fonction de leur réalisation et des ajustements retenus dans les OAP.

Conformément aux articles L.121-4 et L.123-13-1 du code de l'urbanisme, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a été sollicitée par la commune de Saint-Pierre-Lafeuille pour formuler un avis sur le projet de modification de son PLU.

La compétence communautaire en matière de suivi technique et administratif des procédures permettant d'actualiser les documents de planification urbaine en fonction des enjeux des différentes collectivités a permis d'élaborer le dossier de modification du PLU de Saint-Pierre-Lafeuille, en association avec cette commune membre.

Toutefois, le projet de modification du PLU de Saint-Pierre-Lafeuille appelle de notre part les observations suivantes :

- Le règlement de voirie communautaire applicable, auquel il est fait référence dans le règlement modifié, devra être joint en annexe du dossier de PLU.

- Concernant la zone 1AU des Tardieux, il est précisé que le règlement de lotissement ayant fait l'objet d'une autorisation d'aménager en date du 9 avril 2014 (PA n° 046 340 14 90001) s'applique sur la zone. Il doit donc être annexé au règlement écrit du PLU.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De donner un avis favorable sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pierre-Lafeuille sous réserve de la prise en compte des observations exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140425-25_04_2014_41-DE
Regu le 12/05/2014